



## 14ème législature

<b>Question N° : 92812</b>	<b>De M. Jean-Pierre Barbier ( Les Républicains - Isère )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Intérieur</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Intérieur</b>
<b>Rubrique &gt;étrangers</b>	<b>Tête d'analyse &gt;immigration clandestine</b>	<b>Analyse &gt; lutte et prévention.</b>
Question publiée au JO le : <b>02/02/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Date de renouvellement : <b>10/05/2016</b> Date de renouvellement : <b>06/09/2016</b> Date de renouvellement : <b>20/12/2016</b> Date de renouvellement : <b>28/03/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Barbier appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, sur la situation des migrants clandestins. Seuls 20 % des migrants clandestins appréhendés font l'objet d'un renvoi effectif dans leur pays. L'ensemble des éloignements est ainsi passé de 21 489 en 2014 à 19 991 en 2015, soit moins 7 %. Aussi, alors que la crise migratoire continue de faire ressentir ses effets de Menton à Calais, il lui demande de lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour faire en sorte que celles et ceux qui n'ont pas vocation à rester dans notre pays, soient reconduits dans leur pays d'origine.